

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total	(3) DATE DU CONTRÔLE 01/10/2025	N° DU PROCÈS-VERBAL 25036573																																																																					
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																						
Défavorable pour défaillances majeures	Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié																																																																						
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire	Défaillance(s) majeure(s) 1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte), AVD,AVG. 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD.																																																																						
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire	Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVG,AVD.																																																																						
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S013S227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																							
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 013S1467 SIGNATURE : 																																																																							
IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1 ^{ère} mise en circulation GM-632-PB (F) 08/03/2023 08/03/2023 Marque Désignation commerciale BMW SERIE 2 (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre WBA21BY0707M23832 M1 VP Type/CNIT Énergie M10BMWVP092V801 GO Document(s) présent(e)s Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																							
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 81429	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																						
MENTIONS LÉGALES - Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td></td> <td>-6.8m/Km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td></td> <td>3%</td> <td></td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td></td> <td>969daN</td> <td></td> <td>650daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>362daN</td> <td>343daN</td> <td>182daN</td> <td>190daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td></td> <td>6%</td> <td></td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>362daN</td> <td>343daN</td> <td>182daN</td> <td>190daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 58%):</td> <td>66%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (0.22m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-2.4%</td> <td></td> <td>-3.3%</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			AVANT		ARRIERE		G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):		-6.8m/Km			Dissymétrie suspension (≤30%):		3%		2%	Forces verticales :		969daN		650daN	Frein de service :					Forces de freinage :	362daN	343daN	182daN	190daN	Déséquilibre (<20%):		6%		5%	Forces de freinage (efficacité) :	362daN	343daN	182daN	190daN	Taux d'efficacité (≥ 58%):	66%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%					Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (0.22m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-2.4%		-3.3%	
	AVANT			ARRIERE																																																																			
	G	D	G	D																																																																			
Ripage (-8 à + 8m/km):		-6.8m/Km																																																																					
Dissymétrie suspension (≤30%):		3%		2%																																																																			
Forces verticales :		969daN		650daN																																																																			
Frein de service :																																																																							
Forces de freinage :	362daN	343daN	182daN	190daN																																																																			
Déséquilibre (<20%):		6%		5%																																																																			
Forces de freinage (efficacité) :	362daN	343daN	182daN	190daN																																																																			
Taux d'efficacité (≥ 58%):	66%																																																																						
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 19%																																																																							
Emissions à l'échappement :																																																																							
Opacité des fumées (0.22m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1																																																																							
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-2.4%		-3.3%																																																																				